

N° CG 2006/III-4e/14
Séance du 23 JUIN 2006



**ACTUALISATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT
DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT ET PRINCIPES DIRECTEURS D'UNE
POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n° 99-IV-407/1 du 19 novembre 1999 Pour une politique départementale de l'habitat,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2004/IV-403/3 du 5 novembre 2004 relative à la délégation de compétence dans le domaine du logement,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2006/I-4è/02 du 8 décembre 2005 Insertion, Logement et Autonomie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

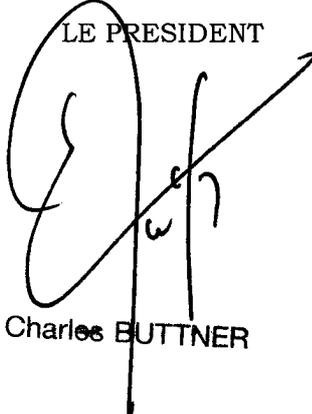
- ❖ approuve les axes de cette nouvelle politique de l'habitat ainsi que les propositions d'actualisation des aides pour la réalisation de logements tels que présentés dans le rapport et en annexe et donne un accord de principe pour le programme d'aide dont le financement correspondant de 3 082 000 € ferait l'objet d'une inscription au BP 2007,
- ❖ approuve la mise en place (2007-2011), à l'issue d'un appel à concurrence (2006), d'un suivi-animation de deux PIG (Programme d'Intérêt Général) à maîtrise d'ouvrage du Département et ciblés sur le thème de loyers maîtrisés et sur la sortie d'insalubrité et décide d'inscrire 1 500€ sur le chapitre 011 nature 6231 pour insertion presse,
- ❖ approuve le lancement sur la base d'un cahier de charges d'une consultation de concepteurs pour une opération pilote portant sur la conception de nouvelles formes d'habitat dans les extensions communales et les îlots urbains et décide d'inscrire 1 500€ sur le chapitre 011 nature 6231 pour insertion presse,

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

- ❖ approuve la méthode de conduite d'un projet de territoire décrite dans le rapport et qui s'inscrit dans une logique de diversification de l'habitat,

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **27 JUIN 2006**
Publication **30 JUIN 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions